

Le PRRTERS a été financé par la Banque Mondiale dans le but d'aider le Cameroun à résorber le déficit énergétique que connaît le pays. Conscient de ce que la conduite des travaux de construction de la ligne électrique pourrait aggraver le risque de survenance des Violences Basées sur le genre et les violences contre les enfants notamment en raison de ce que le déploiement des travailleurs dans les villages impactés peut occasionner des demandes de faveurs sexuelles, des exploitations sexuelles, ou relations des relations inappropriées avec les mineurs. En raison du taux élevé de chômage dans les villages riverains, la possibilité à employer des enfants qui constituent une main d'œuvre bon marché n'est pas à exclure. La SONATREL maître d'ouvrage à travers le PRRTERS a entrepris de concevoir et mettre en œuvre un plan visant à prévenir et à atténuer les risques de violences basées sur le genre et de violence contre les enfants, qui peuvent durant la réalisation du projet. Elle s'est octroyée les services de Terre et Développement afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du projet à savoir (i) Accroître la distribution et le transport de l'énergie électrique avec 80% des villages riverains interconnectés, (ii) Atteindre 85% de sensibilisation sur les VBG/VCE des populations riveraines et des employés aux activités du projet avec un taux de succès élevé dans la prise en charge chez les cas confirmés d'ici 2023, (iii) Augmenter le recours au MGP du projet en cas de VBG/VCE portant la proportion des usagers du dit MGP à au moins 90% en 2023 contre 10% en 2022, (iv) Renforcer les capacités de gestion et de coordination des VBG/VCE/MGP des acteurs communautaires à tous les niveaux dans le cadre du projet, (v) Initier le modèle de soins différenciés (DSD) pour les adultes et les enfants sur les sites de soins et traitement soutenus dans la mise en œuvre du projet.

Débutée en Mai 2022, la mission en s'est poursuivie jusqu'en septembre 2023. L'essentiel des activités étaient relatives :

- La sensibilisation/prévention et de prise en charge des survivant(e)s des VBG/VCE au niveau communautaire.
- La sensibilisation des employés déployés le long du tracé de la ligne de haute tension,
- L'animation du mécanisme de gestion des plaintes au niveau communautaire ;



Le déroulement de ces activités et les résultats programmatiques se présentent comme suit :

2.1.1 Activités réalisées

Concernant les activités, elles sont diverses en fonction des thématiques.

2.1.1.1 Sensibilisation des communautés affectées par le projet sur la problématique des VBG/VCE et leMGP.

Durant les sensibilisations, la question des VBG bien que non dénoncée et difficile à identifier au niveau des victimes, a été très perceptible au sein des localités et plus encore au sein des ménages. La peur, la honte et même l'ancrage culturel ont donné lieu à une attitude parfois silencieuse de la plupart participants, qu'ils soient de genre masculin ou féminin. Les chefs traditionnels ont partagé leurs expériences dans la gestion des conflits liés aux violences basées sur le genre. Ces acteurs constituent d'ailleurs les principaux points d'entrée des victimes en l'absence des services conventionnels de prise en charge des VBG et VCE.

Les relais communautaires et superviseurs se sont déployés suivant l'affection générale de villages arrêtée au début de chaque descente. Appuyés des superviseurs, ils ont convié les populations aux réunions dans les chefferies avec les leaders communautaires y compris les jeunes, femmes, pour la diffusion des messages et les échanges. L'essentiel des réunions se sont tenus dans les chefferies et ont été planifiées en concertation avec les chefs de village.

Tableau N°1 : Bilan des campagnes de sensibilisation dans les villages du RIS

Départements	Hommes	Femmes	Total
MFOUNDI	366	215	581
NYONG ET KELLE	227	164	391
SANAGA MARITIME	308	90	398
MEFOU ET AKONO	321	158	479
MEFOU ET AFAMBA	50	23	73
LEKIE	63	31	94

1335

681

2016

2016 personnes ont été directement touchées par les activités de communication pour le changement de comportement. Le plus fort taux de participation est enregistré dans le département du MFOUNDI (581). Les hommes ont été plus nombreux (1272).

Au terme des sensibilisations, les résultats suivants ont été obtenus :

- Les populations sont à même d'identifier des actes de violences et de les dénoncer ;
- les populations sont aptes à adresser leurs plaintes au projet et à recevoir un accusé de réception desdites plaintes;
- les 85 villages et localités concernés par le projet, sont atteints par les messages de sensibilisation ;
- au moins 04 passages de sensibilisation ont été organisés dans les villages et les sites du projet, sur les méfaits des VBG, des VCE et sur le MGP ;
- au moins 9000 personnes ont été directement atteintes par les messages de sensibilisation et sont prêtes à changer de comportement dans le cadre de la lutte contre les VBG/VCE.

Indicateurs de résultats atteints :

- 2016 habitants ont été directement sensibilisés sur les méfaits des violences liées au genre.
- 9000 personnes le long du RIS, ont été atteintes par les messages de sensibilisation

2.1.1.2. *Sensibilisation continue des travailleurs déployés le long du RIS.*

Avec une présence très régulière sur le site du chantier de NYOM II, l'ONG Terre et développement s'est progressivement constituée en facilitatrice de la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des plaintes. Cette implication fait suite à une demande des principales entreprises intervenantes qui dès les premiers déploiements de l'ONG avaient souhaité que soit mis en place un dispositif de gestion des plaintes durable. Ce processus s'est consolidé par (i) la formation et la mobilisation régulière des pairs éducateurs pour la conduite des activités de sensibilisation (ii) la concertation permanente entre l'ONG et les HSE des différentes entreprises.

Traditionnellement marquées par la confrontation, l'ignorance et la méfiance, les relations entre entreprises et ONG ont à cette occasion évoluée vers le dialogue, la concertation et le développement progressif d'une coopération bénéfique à chaque entité. Dans un contexte où les manquements éthiques des entreprises peuvent être fortement préjudiciables à leur image, une collaboration de proximité avec une ONG dans le développement d'un mécanisme efficace de remontées des plaintes des travailleurs constitue une bonne pratique.

Durant la conduite de la mission, l'activité récurrente de sensibilisation des travailleurs s'est déroulée sur l'unique site du RIS faisant l'objet d'un déploiement effectif de travailleurs. Les séances de sensibilisation, conduites essentiellement sous la forme de causeries éducatives visaient à :

- ⊕ informer les ouvriers et employés, sur l'existence du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).
- ⊕ mieux faire connaître le code de conduite à tous les travailleurs;

- ⊕ faire prendre en compte les dispositions du MGP-Entreprise dans la régulation des conflits sociaux qui pourraient survenir entre employés et patronat, à divers segments de la hiérarchie des entreprises adjudicataires des marchés ;
- ⊕ appuyer la mise en œuvre et l'animation du Mécanisme de Gestion des Plaintes sur le site de Nyom II ;
- ⊕ faciliter la concertation permanente entre employeurs et employés sur les sites de travaux afin d'éviter les conflits.

Indicateurs des résultats atteints :

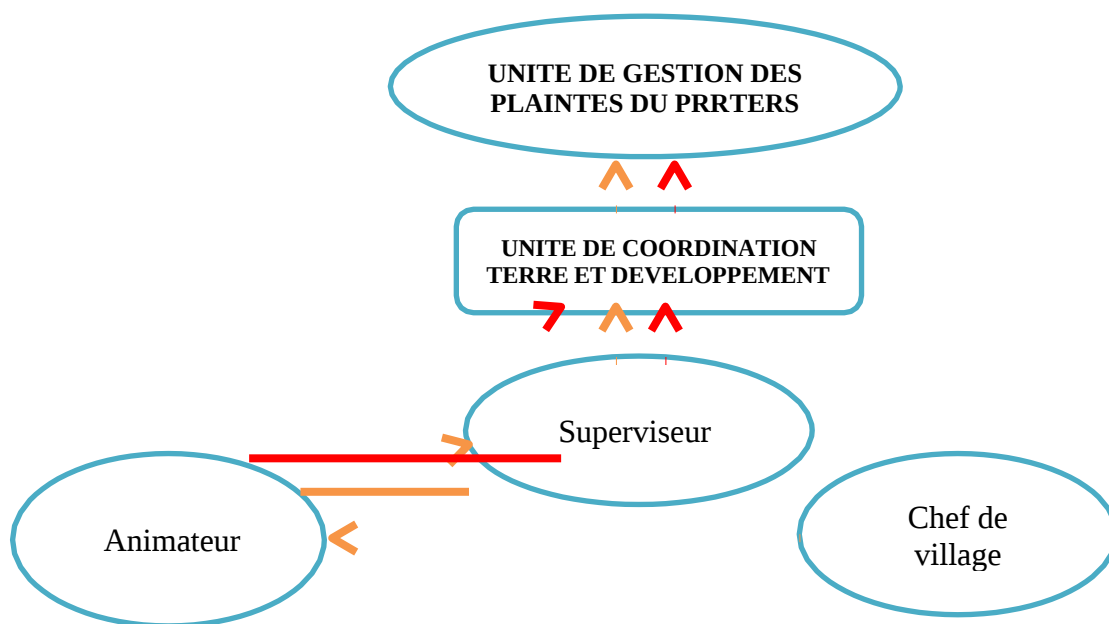
- Au moins 90 % des employés des entreprises adjudicataires et leurs sous-traitants et des employés de l'exploitant, ont été sensibilisés sur les effets néfastes des VBG pour eux-mêmes et pour l'image de marque des entreprises qui les emploient.
 - 200 employés déployés sur le site de NYOM II, ont signé le code de conduite ;
 - 14 Causeries éducatives ont été organisées à destination des employés des entreprises interagissant sur le site de NYOM II
- Sensibilisation des employés du site de NYOM II



2.1.1.3 Collecte et transmission des plaintes liés à l'exécution du PRRTS

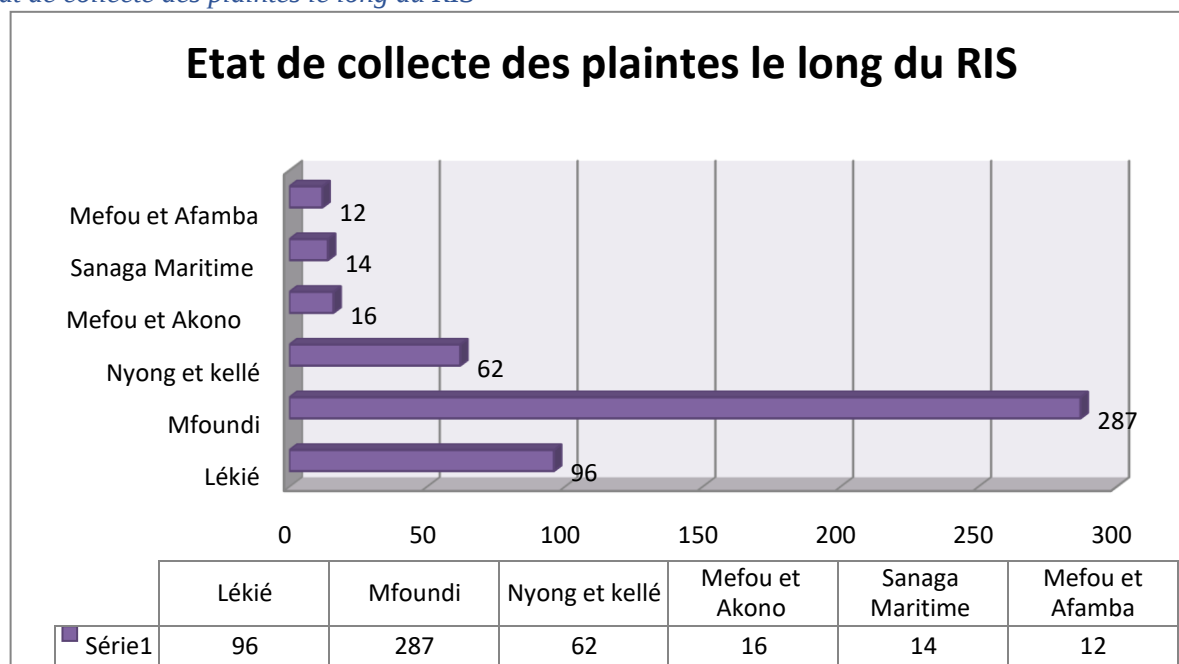
Conformément à son mandat, l'ONG Terre et développement a mis en place un mécanisme de collecte et de remontée des plaintes. Par le biais des relais communautaires et superviseurs, l'Organisation a régulièrement collecté et acheminé auprès du PRRTS, les plaintes liées à la mise en œuvre du projet.

Figure N° 1 Dispositif opérationnel de collecte des plaintes



La collecte est faite par les animateurs et superviseurs qui ont été déployés sur le terrain à partir du mois de Mars ; elles sont collectées directement auprès de populations et au niveau des chefferies lors des rencontres de sensibilisation ainsi que des causeries éducatives. Dans un délai de 48 heures animateurs communautaires et superviseurs transmettaient par voie électronique au chef de projet les plaintes signalées. L'unité de gestion du projet se charge à son tour de transférer les plaintes à l'unité de gestion des plaintes du PRRTERS les outils de collecte conçus à cet effet. Au total 487 plaintes ont été collectées dans les villages des 3 départements du RIS au cours du projet. Elles ont été collectées directement auprès de populations et au niveau des chefferies.

Figure 2 : Etat de collecte des plaintes le long du RIS



2.1.1.4 Appui à la finalisation de la stratégie de prévention et d'atténuation des VBG

L'ONG a contribué à la mise en place d'un dispositif de prise en charge globale des survivantes de VBG. A cet effet, Terre et développement a participé à la définition des contours organisationnels et opérationnels de la prise en charge médicale, psychosociale, juridique, ainsi que la satisfaction des besoins essentiels d'autonomisation des survivantes qui seront identifiés dans les zones de mise en œuvre du projet. L'expertise de l'ONG a été mobilisée pour la mise en place d'un dispositif de prise en charge des potentielles survivantes, dispositif adossé sur les principes directeurs de la gestion axée sur la survivante. Il s'est agi notamment de :

i) l'Elaboration des protocoles opérationnels à destination des acteurs de la prise en charge ;

Les protocoles opérationnels sont des instruments d'orientation essentiels pour la prévention et l'intervention face aux VBG/VCE. Ils précisent les rôles et responsabilités de chaque acteur dans les secteurs sanitaire, judiciaire, sécuritaire ou psychosocial...etc., tout en considérant également le rôle fondamental de la communauté dans la définition des réponses aux VBG VCE.

ii) du Développement d'un circuit local de référencement des survivant.e.s au niveau du RIS

En s'appuyant sur la cartographie des prestataires de service de VBG et VCE effectuée dans le cadre du projet PRRTS, l'ONG, à l'occasion de la mission exploratoire et des sessions de sensibilisation dans les villages, a procédé à la confirmation des services de prise en charge des VBG disponibles. A partir des données collectées, un circuit local de référencement constitué des structures spécialisées ou non dans la perspective de la fourniture des principaux services aux survivantes sur le RIS, a été mis en place.

iii) Elaboration d'un protocole de gestion de la confidentialité

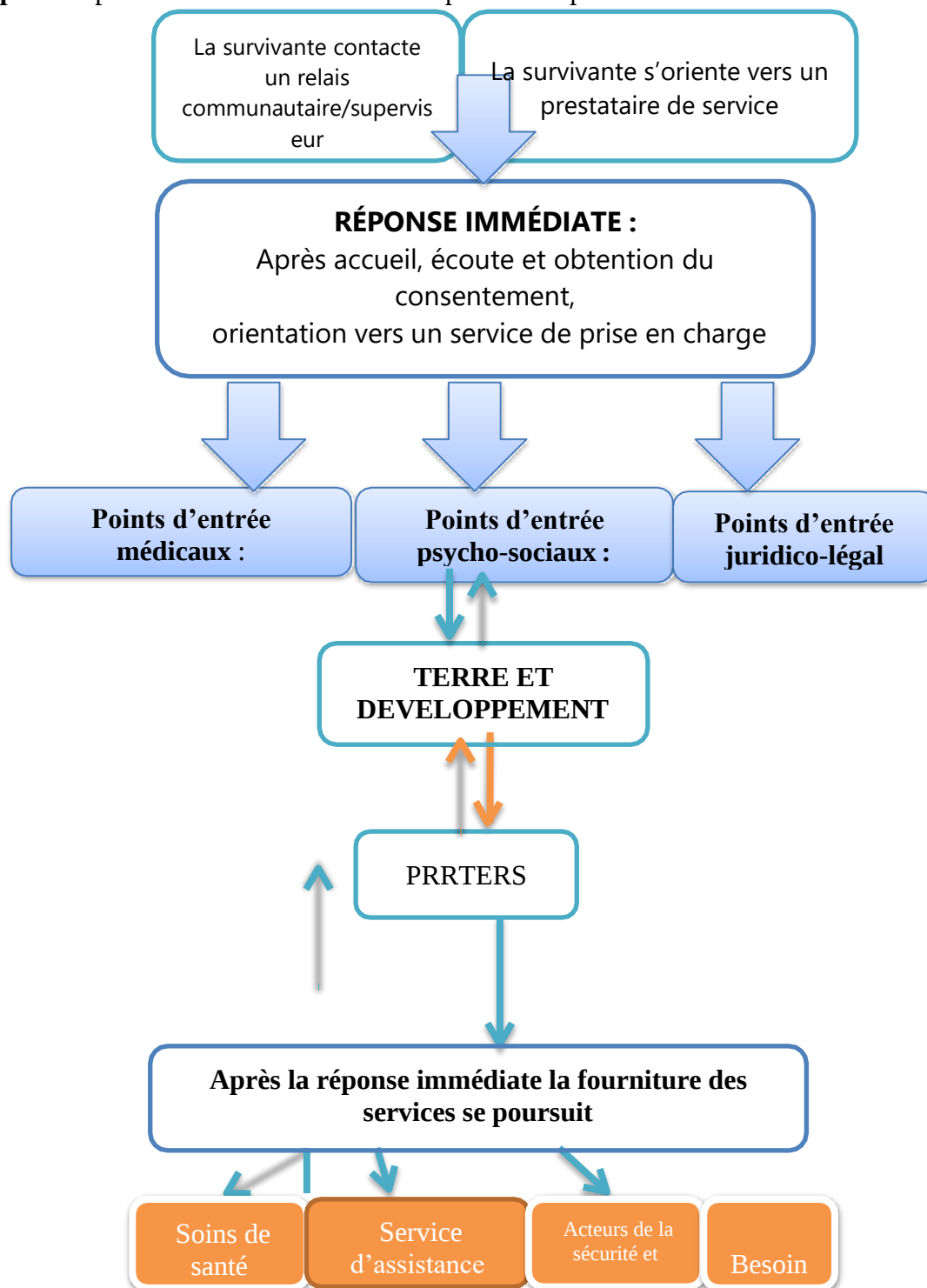
Le protocole avait pour but de permettre aux superviseurs et animateurs communautaires du projet, les structures de référencement, de même que les populations riveraines, de bien comprendre les exigences en matière de dénonciation obligatoire, des procédures, de la documentation, et de s'arrimer à la confidentialité, tout en communiquant efficacement avec le projet.

iv) L'opérationnalisation d'un mécanisme d'orientation des survivantes

Terre et Développement a rendu opérationnel, un mécanisme de référencement des survivantes de VBG et VCE au terme d'une campagne de consultation communautaire, dans le but de renforcer les moyens consacrés à la gestion des cas de VBG.

Ces acteurs de proximité interviennent en premier dans l'orientation des survivant(e)s vers un circuit thérapeutique, à partir du circuit local de référencement. Ce circuit donne des informations sur les services disponibles dans les différentes localités du projet. Le circuit local de référencement est assorti d'un protocole de confidentialité et de partage d'informations entre les différents acteurs intervenant.

Figure 3 : dispositif opérationnel de référencement à partir d'un point d'entrée communautaire.



Au cours de l'année 2023, 7 cas de VBG ont été signalés. Les survivantes ont bénéficié d'une assistance des animateurs et relais communautaires. Le dispositif de prise en charge du projet n'étant pas encore opérationnel, les points d'entrée communautaires ont procédé à l'écoute des victimes, avant de leur donner des informations sur les

acteurs présents dans la localité ou ses environs, à mesure de leur apporter un soutien sur le plan médical, juridique ou psychologique.



Figure 4 : typologie des cas de VBG gérés dans le cadre de la mission

2.1.1.5 L'appui au développement du Mécanisme de Gestion des Plaintes au sein des entreprises.

L'efficacité d'un mécanisme de gestion des plaintes s'appuie sur un ensemble de principes fondamentaux conçus pour assurer l'équité du processus et de ses résultats. Ces critères d'efficacité stipulent que le mécanisme de règlement des plaintes au niveau opérationnel soit légitime, accessible, prévisible, équitable, transparent, conforme aux droits, fondé sur le dialogue et constituer une source d'enseignement. En tant que structure d'accompagnement, l'ONG terre et développement au cours des différentes concertations avec les entreprises a régulièrement formulé des recommandations en vue de renforcer le mécanisme du site de NYOM II.

L'accompagnement de l'ONG a permis de renforcer l'efficacité du mécanisme de collecte des plaintes au niveau du site de NYOM II. Les mesures relatives à la délocalisation des boîtes à suggestions, la mise en place d'un mécanisme de dépouillement conjoint, adossé sur l'observance de leur stricte régularité, a permis de mieux communiquer sur l'itinéraire des plaintes. Ces mesures ont permis de renforcer la confiance entre les travailleurs et les points focaux des entreprises en charge de la collecte et du traitement desdites plaintes. Elles ont par la suite apaisé le climat social sur ce site considéré comme l'un des plus importants dans la mise en œuvre du PRRTS.

2.1.1.3.1. Communications internes

L'ONG a été à pied d'œuvre tout au long de l'exercice afin de communiquer efficacement et en continu avec l'ensemble de son personnel. Une pratique qui s'est révélée d'autant plus nécessaire à cause des disparités qui constituent l'équipe. Conséquemment, des réunions stratégiques et de coordination ont été tenues, pour leur fournir astuces et conseils pour aider les équipes à surmonter les défis à relever et soulignant leurs efforts et leur agilité dans ces circonstances singulières. Plusieurs autres communications ciblées ont également été transmises celles-ci portaient sur des activités de nature organisationnelles, informationnelles, matérielles ou financières. Par ailleurs, les plateformes de communication de l'ONG ont été mises à profit quotidiennement afin de veiller au partage

efficace et fréquent de l'information, ainsi qu'à la cohésion de toutes ses équipes de terrain, question de mettre en place les conditions de succès malgré la distance nécessaires pour produire les documents attestant la tenue de cette activité.

Tableau N°2 : Bilan des réunion organisées

N°	TYPE DE REUNION	Nombre de réunions prévues	Nombre de réunions réalisées avec PV/ CR/Rapports	Taux de réalisation
1	Réunions hebdomadaires de service au niveau de l'ONG	48	36	75,28%
2	Réunions mensuelles de l'ONG	12	04	33,33%
3	Réunions avec les Responsables de l'UGP du PRRTS	08	08	66,66%
4	Réunion trimestrielle de validation des rapports de l'ONG	04	04	100%
5	Réunion de validation du plan d'action 2024 de l'ONG	00	00	00%
6	Réunion bilan d'activités 2023	01	01	100%
7	Réunions de coordination de l'ONG	12	08	66,66%

2.1.1.4.1 Accès aux documents et protection de renseignements

2.1.1.3.2. La communication masse media

➤ Pour le MGP

Pour la communication autour du MGP, il a été conçu et prévu des outils tels que :

- a) Avoir les plages de diffusion (PAD)
- b) Avoir des passages à des émissions radio
- c) Des banderoles
- d) Dépliants du projet
- e) Les registres de gestion des plaintes
- f) Des accusés de réception
- g) Malles/coffrets pour protection des plaintes sensibles

Ces outils rendront compte de l'incidence et de l'utilisation du MGP par toutes les parties prenantes concernées en cas de différends.

➤ Pour la sensibilisation sur les VBG/VCE, il a été fait :

- a) Des banderoles
- b) Dépliants du projet
- c) Les registres de gestion des plaintes
- d) Des accusés de réception
- e) Malles/coffrets pour protection des plaintes sensibles
- f) Les boîtes à images
- g) Les affiches
- h) T-shirts et casquettes

i) Programmes radio en langues locales

Tableau N°5 : Situation de l'appui des partenaires en 2022

Valeur	Partenaires	Type d'appui
01	PRRTERS	TECHNIQUE/MATERIEL
	HOPITAL	Technique
	MINAS	TECHNIQUE ET RESSOURCE HUMAINE
	MINSANTE	TECHNIQUE/RESSOURCE HUMAINE/MATERIEL
	MINJUSTICE	TECHNIQUE ET RESSOURCE HUMAINE
	MINPROF	TECHNIQUE ET RESSOURCE HUMAINE

Tableau N° 6 : Ressources humaines

N°	Désignations	Nombres
01	Coordonnateur	01
02	Gestionnaire des données (Experte VBG/VCE, point focal services de référencement, superviseur)	03
03	Gestionnaire de stock (Médecin /ICP)	01
04	Points focaux MINAS, MINSANTE, MINJUSTICE, MINPROF	04
05	Conseiller communautaire	04
06	Agents d'accueil	04
07	Technicien de surface	01

Conclusion et perspectives

L'année 2023, a été une occasion de consolidation de l'ancrage territorial de l'organisation structurée des dynamiques communautaires de veille autour des questions de santé, de violence, de conflits et d'accès aux services sociaux de base dans plus de 130 localités des régions du Centre et du Littoral. Son principal projet portant sur l'atténuation et la prévention des conflits, VBG/VCE a permis de mobiliser une dynamique équipe d'experts, bénévoles et volontaires désormais acquis à la cause de l'organisation. Son expertise sur la très préoccupante question des violences sexuelles est progressivement reconnue par les acteurs publics et institutions du système des Nations Unies qui n'hésitent pas à solliciter l'organisation dans le cadre des réflexions stratégiques.

De même les partenariats déjà existants avec d'autres associations et partenaires du territoire ont été renforcés et des projets nouveaux verront bientôt le jour grâce à la confiance renouvelée de l'ensemble de nos partenaires. Nous saisissons d'ailleurs cette occasion pour leur exprimer notre gratitude pour le soutien indéfectible dont ils font preuve à notre égard depuis plusieurs années en nous permettant d'expérimenter et de développer nos actions au bénéfice des femmes et enfants victimes.

2. Bilan financier

COMPTE DE RESULTATS

INTITULES	MONTANTS
Recettes de l'association	
Prestations de services (Honoraires)	27 845 585
Cotisation des membres	3 412 550
Subventions obtenues	71 961 000
Dons manuels	
Soutien financier des mécènes	
Contributions financières diverses	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
Total Entrées	103 219 135
Charges de l'association	
Achats	15 167 115
Transport	8 177 780
Services extérieurs	2 491 567
Frais de communication	1 383 335
Impôts, taxes et versements assimilés	17 499 635
Salaires et cotisations sociales	43 750 000
Dotations aux amortissements	5 716 435
Dotations aux provisions	0
Autres charges	6 632 780
Total Charges	100 818 647
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	2 400 488
PRODUITS FINANCIERS	

Produits de valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Autres produits financiers	
Total III	0
CHARGES FINANCIERES	
Intérêts et charges assimilées	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Autres charges financières	
Total IV	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 400 488
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels	
Total V	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles	
Total VI	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0
Participation des salariés aux résultats (VII)	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	
Total des produits (I + III + V)	103 219 135
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	100 668 647
EXCEDENT OU DEFICIT	2 400 488